TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MESURES DE CONSERVATION ET DES RÉSOLUTIONS EN VIGUEUR

Cette récapitulation est fournie à titre d'indication. Pour plus de précisions, se référer aux mesures de conservation correspondantes.

(À l'exception des eaux adjacentes aux : [1] îles Kerguelen et Crozet ; [2] îles du Prince Édouard)

la pêche peut avoir lieu en dehors de la saison prescrite sous réserve des conditions prescrites dans les mesures de conservation correspondantes
* ou jusqu'à ce que la limite de capture ou la limite de capture accessoire d'une espèce soit atteinte, selon le cas se présentant en premier

Mesure de conservation		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
	RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION			
10-01 (1998)[1]	Marquage des navires et des engins de pêche	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
10-02 (2010)[1,2]	Obligation des Parties contractantes à l'égard de la délivrance de licences aux navires battant leur pavillon qu'ils autorisent à pêcher dans la zone de la Convention et du contrôle de ces derniers	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
10-03 (2009)[1,2]	Contrôle portuaire des navires transportant de la légine	Toutes les zones	*Dissostichus* spp.	Toutes les saisons
10-04 (2010)	Systèmes automatiques de contrôle des navires par satellite (VMS)	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
10-05 (2009)	Système de documentation des captures de *Dissostichus* spp.	Toutes les zones	*Dissostichus* spp.	Toutes les saisons
10-06 (2008)	Système visant à promouvoir le respect, par les navires de Parties contractantes, des mesures de conservation établies par la CCAMLR	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
10-07 (2009)	Système visant à promouvoir le respect, par les navires de Parties non contractantes, des mesures de conservation établies par la CCAMLR	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons

Mesure de conservation		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
Respect de la réglementation (suite)				
10-08 (2009)	Système visant à promouvoir l'application des mesures de conservation de la CCAMLR par les ressortissants des Parties contractantes	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
10-09 (2009)	Système de notification des transbordements dans la zone de la Convention	Diverses	Diverses pêcheries	Toutes les saisons
	QUESTIONS GÉNÉRALES LIÉES À LA PÊCHE			
Notifications				
21-01 (2010)[1,2]	Notification qu'un Membre envisage la mise en exploitation d'une nouvelle pêcherie	Toutes les zones	Toutes les nouvelles pêcheries	Toutes les saisons
21-02 (2010)[1,2]	Pêcheries exploratoires	Toutes les zones	Toutes les pêcheries exploratoires	Toutes les saisons
21-03 (2010)	Notification d'intention de participation à une pêcherie d'*Euphausia superba*	Toutes les zones	Pêcheries de krill	Toutes les saisons
Réglementation concernant les engins				
22-01 (1986)	Réglementation concernant la mesure du maillage	Toutes les zones	Complète la mesure de conservation 22-02	Toutes les saisons
22-02 (1984)	Taille du maillage	Toutes les zones	*Dissostichus eleginoides, Gobionotothen gibberifrons, Lepidonotothen squamifrons, Notothenia kempi, Notothenia rossii*	Toutes les saisons
22-03 (1990)[1]	Maillage pour *Champsocephalus gunnari*	Toutes les zones	*Champsocephalus gunnari*	Toutes les saisons
22-04 (2010)	Interdiction provisoire de la pêche hauturière au filet maillant	Toutes les zones	Pêcheries au filet maillant	Toutes les saisons
22-05 (2008)	Restrictions sur l'utilisation des engins de chalutage de fond en haute mer dans la zone de la Convention	Haute mer	Pêcheries au chalut de fond	Toutes les saisons

Mesure de conservation		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
Réglementation concernant les engins (suite)				
22-06 (2010)[1,2]	Pêche de fond dans la zone de la Convention	Haute mer (voir paragraphes 1 et 2)	Pêcheries de fond	Toutes les saisons
22-07 (2010)[1,2]	Mesure provisoire pour les activités de pêche de fond relevant de la mesure de conservation 22-06 dans le cas de la découverte d'écosystèmes marins potentiellement vulnérables dans la zone de la Convention	Identique à MC 22-06	Pêcheries de fond	Toutes les saisons
22-08 (2009)	Interdiction de pêche de *Dissostichus* spp. dans les eaux inférieures à 550 m de profondeur pour les pêcheries exploratoires	Diverses	Pêcheries exploratoires de *Dissostichus* spp.	Toutes les saisons
Déclaration des données				
23-01 (2005)	Système de déclaration de capture et d'effort de pêche par période de cinq jours	Diverses	Diverses pêcheries	Toutes les saisons
23-02 (1993)	Système de déclaration de capture et d'effort de pêche par période de dix jours	Diverses	Diverses pêcheries	Toutes les saisons
23-03 (1991)	Système de déclaration mensuelle de capture et d'effort de pêche	Diverses	Diverses pêcheries	Toutes les saisons
23-04 (2000)[1,2]	Système de déclaration mensuelle des données de capture et d'effort de pêche à échelle précise applicable aux pêcheries au chalut, à la palangre et au casier	Toutes les zones	Toutes les pêcheries sauf celles de krill	Toutes les saisons
23-05 (2000)[1,2]	Système de déclaration mensuelle des données biologiques à échelle précise applicable aux pêcheries au chalut, à la palangre et au casier	Toutes les zones	Toutes les pêcheries sauf celles de krill	Toutes les saisons
23-06 (2010)	Système de déclaration des données pour les pêcheries d'*Euphausia superba*	Toutes les zones	Toutes les pêcheries de krill	Toutes les saisons
23-07 (2010)	Système de déclaration journalière de capture et d'effort de pêche pour les pêcheries exploratoires, à l'exception des pêcheries exploratoires de krill	Diverses	Pêcheries exploratoires sauf pêcheries exploratoires de krill	Toutes les saisons

Mesure de conservation		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
Recherche et expérimentation				
24-01 (2010)[1,2]	Application des mesures de conservation à la recherche scientifique	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
24-02 (2008)	Lestage des palangres pour la conservation des oiseaux de mer	48.4, 48.6, 58.4.1, 58.4.2, 58.4.3a, 58.4.3b, 58.5.2, 88.1, 88.2	Pêcheries à la palangre	Toutes les saisons
Réduction de la mortalité accidentelle				
25-02 (2009)[1,2]	Réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux de mer au cours de la pêche à la palangre, expérimentale ou non, dans la zone de la Convention	Toutes les zones	Toutes les pêcheries à la palangre	Toutes les saisons
25-03 (2009)[1]	Réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux et des mammifères marins au cours des opérations de pêche au chalut dans la zone de la Convention	Toutes les zones	Toutes les pêcheries au chalut	Toutes les saisons
Protection environnementale				
26-01 (2009)[1,2]	Protection générale de l'environnement lors d'activités de pêche	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE				
Mesures générales				
31-01 (1986)	Réglementation de la pêche autour de la Géorgie du Sud (sous-zone statistique 48.3)	48.3	Toutes les espèces dont la pêche est autorisée	Toutes les saisons
31-02 (2007)[1,2]	Mesure générale pour la fermeture d'une pêcherie	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons

Mesure de conservation		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
Saisons de pêche, zones fermées et interdiction de pêche				
32-01 (2001)	Saisons de pêche	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
32-02 (1998)	Interdiction de la pêche dirigée sur les poissons dans la sous-zone statistique 48.1	48.1	Pêcheries de poissons	Toutes les saisons
32-03 (1998)	Interdiction de pêche dirigée sur les poissons dans la sous-zone statistique 48.2	48.2	Pêcheries de poissons	Toutes les saisons
32-04 (1986)	Interdiction de pêche dirigée sur *Notothenia rossii* dans la zone péninsulaire (sous-zone statistique 48.1)	48.1	*Notothenia rossii*	Toutes les saisons
32-05 (1986)	Interdiction de pêche dirigée sur *Notothenia rossii* autour des îles Orcades du Sud (sous-zone statistique 48.2)	48.2	*Notothenia rossii*	Toutes les saisons
32-06 (1985)	Interdiction de pêche dirigée sur *Notothenia rossii* autour de la Géorgie du Sud (sous-zone statistique 48.3)	48.3	*Notothenia rossii*	Toutes les saisons
32-07 (1999)	Interdiction de pêche dirigée de *Gobionotothen gibberifrons, Chaenocephalus aceratus, Pseudochaenichthys georgianus, Lepidonotothen squamifrons* et *Patagonotothen guntheri* dans la sous-zone statistique 48.3	48.3	*Gobionotothen gibberifrons, Chaenocephalus aceratus, Pseudochaenichthys georgianus, Lepidonotothen squamifrons, Patagonotothen guntheri*	Toutes les saisons
32-08 (1997)	Interdiction de pêche dirigée de *Lepidonotothen squamifrons* dans la division statistique 58.4.4 (bancs Ob et Lena)	58.4.4	*Lepidonotothen squamifrons*	Toutes les saisons
32-09 (2010)	Interdiction de la pêche dirigée de *Dissostichus* spp. à moins que celle-ci ne relève de mesures de conservation spécifiques – saison 2010/11	48.5	*Dissostichus spp.*	Saison 2010/11
32-10 (2002)	Interdiction de pêche dirigée de *Dissostichus* spp. dans la division statistique 58.4.4 en dehors des zones relevant de juridictions nationales	58.4.4	*Dissostichus spp.*	Toutes les saisons

Mesure de conservation		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
Saisons de pêche, zones fermées et interdiction de pêche (suite)				
32-11 (2002)[1,2]	Interdiction de pêche dirigée de *Dissostichus eleginoides* dans la sous-zone statistique 58.6	58.6	*Dissostichus eleginoides*	Toutes les saisons
32-12 (1998)[2]	Interdiction de pêche dirigée de *Dissostichus eleginoides* dans la sous-zone statistique 58.7	58.7	*Dissostichus eleginoides*	Toutes les saisons
32-13 (2003)	Interdiction de pêche dirigée de *Dissostichus* spp. dans la division statistique 58.5.1 en dehors des zones relevant de juridictions nationales	58.5.1	*Dissostichus eleginoides*	Toutes les saisons
32-14 (2003)	Interdiction de pêche dirigée de *Dissostichus eleginoides* dans la division statistique 58.5.2 à l'est de 79°20'E et en dehors de la ZEE à l'ouest de 79°20'E	58.5.2	*Dissostichus eleginoides*	Toutes les saisons
32-15 (2003)	Interdiction de pêche dirigée de *Dissostichus* spp. dans la sous-zone statistique 88.2 au nord de 65°S	88.2 au nord de 65°S	*Dissostichus* spp.	Toutes les saisons
32-16 (2003)	Interdiction de pêche dirigée de *Dissostichus* spp. dans la sous-zone statistique 88.3	88.3	*Dissostichus* spp.	Toutes les saisons
32-17 (2003)	Interdiction de pêche dirigée d'*Electrona carlsbergi* dans la sous-zone statistique 48.3	48.3	*Electrona carlsbergi*	Toutes les saisons
32-18 (2006)	Conservation des requins	Toutes les zones	Requins	Toutes les saisons
Limites de capture accessoire				
33-01 (1995)	Limite de la capture accessoire de *Gobionotothen gibberifrons*, *Chaenocephalus aceratus*, *Pseudochaenichthys georgianus*, *Notothenia rossii* et *Lepidonotothen squamifrons* dans la sous-zone statistique 48.3	48.3	*Gobionotothen gibberifrons* (1 470 tonnes), *Chaenocephalus aceratus* (2 200 tonnes), et *Pseudochaenichthys georgianus*, *Notothenia rossii et Lepidonotothen squamifrons* (300 tonnes chacun)	Toutes les saisons

Mesure de conservation		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
Limites de capture accessoire (suite)				
33-02 (2010)	Limites imposées à la capture accessoire, division statistique 58.5.2 – saison 2010/11	58.5.2	*Channichthys rhinoceratus* (150 tonnes), *Lepidonotothen squamifrons* (80 tonnes), *Macrourus* spp. (360 tonnes), raies (120 tonnes), autres espèces des captures accessoires (50 tonnes par espèce)	Saison 2010/11
33-03 (2010)[1,2]	Limites imposées à la capture accessoire dans les pêcheries nouvelles et exploratoires – saison 2010/11	Diverses	Raies, *Macrourus* spp. et toutes les autres espèces des captures accessoires de toutes les pêcheries nouvelles et exploratoires (voir annexe 33-03A)	Saison 2010/11
Légine				
41-01 (2010)[1,2]	Mesures générales applicables aux pêcheries exploratoires de *Dissostichus* spp., zone de la Convention – saison 2010/11	Diverses	*Dissostichus* spp. Toutes les pêcheries exploratoires	Saison 2010/11
41-02 (2009)	Limitation de la pêcherie de *Dissostichus eleginoides*, sous-zone statistique 48.3 – saisons 2009/10 et 2010/11	48.3	*Dissostichus eleginoides* (3 000 tonnes par saison) Pêcheries à la palangre et aux casiers	Pêcherie à la palangre : du 1er mai au 31 août de chaque saison#* Pêche aux casiers : du 1er décembre au 30 novembre de chaque saison*
41-03 (2010)	Limitation de la pêcherie de *Dissostichus* spp., sous-zone statistique 48.4 – saison de pêche 2010/11	48.4	*Dissostichus* spp. (70 tonnes) Pêcherie à la palangre	Du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2011*
41-04 (2010)	Limitation de la pêcherie exploratoire de *Dissostichus* spp., sous-zone statistique 48.6 – saison 2010/11	48.6	*Dissostichus* spp. (400 tonnes) Pêcherie exploratoire à la palangre	Du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2011*
41-05 (2010)	Limitation de la pêcherie exploratoire de *Dissostichus* spp., division statistique 58.4.2 – saison 2010/11	58.4.2	*Dissostichus* spp. (70 tonnes) Pêcherie exploratoire à la palangre	Du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2011*
41-06 (2010)	Limitation de la pêcherie exploratoire de *Dissostichus* spp., banc Elan (division statistique 58.4.3a) en dehors des zones relevant de juridictions nationales – saison 2010/11	58.4.3a	*Dissostichus* spp. (86 tonnes) Pêcherie exploratoire à la palangre	Du 1er mai au 31 août 2011#*

Mesure de conservation		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
Légine (suite)				
41-07 (2010)	Limitation de la pêcherie exploratoire de *Dissostichus* spp., banc BANZARE (division statistique 58.4.3b) en dehors des zones relevant de juridictions nationales – saison 2010/11	58.4.3b	*Dissostichus* spp. (0 tonnes)	Du 1er mai au 31 août 2011#
41-08 (2009)	Limitation de la pêcherie de *Dissostichus eleginoides*, division statistique 58.5.2 – saisons 2009/10 et 2010/11	58.5.2, à l'ouest de 79°20'E	*Dissostichus eleginoides* (2 550 tonnes) Pêcheries à la palangre, au chalut et aux casiers	Pêcherie à la palangre : du 1er mai au 14 septembre de chaque saison#* Pêcherie au chalut et aux casiers : du 1er décembre au 30 novembre* de chaque saison
41-09 (2010)	Limitation de la pêcherie exploratoire de *Dissostichus* spp., sous-zone statistique 88.1 – saison 2010/11	88.1	*Dissostichus* spp. (2 850 tonnes) Pêcherie exploratoire à la palangre	Du 1er décembre 2010 au 31 août 2011*
41-10 (2010)	Limitation de la pêcherie exploratoire de *Dissostichus* spp., sous-zone statistique 88.2 – saison 2010/11	88.2 au sud de 65°S	*Dissostichus* spp. (575 tonnes) Pêcherie exploratoire à la palangre	Du 1er décembre 2010 au 31 août 2011*
41-11 (2010)	Limitation de la pêcherie exploratoire de *Dissostichus* spp., division statistique 58.4.1 – saison 2010/11	58.4.1	*Dissostichus* spp. (210 tonnes) Pêcherie exploratoire à la palangre	Du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2011*
Poisson des glaces				
42-01 (2010)	Limitation de la pêcherie de *Champsocephalus gunnari*, sous-zone statistique 48.3 – saison 2010/11	48.3	*Champsocephalus gunnari* (2 305 tonnes) Pêche au chalut	Du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2011* avec fermeture des eaux littorales dans les 12 milles nautiques de la côte de la Géorgie du Sud du 1er mars au 31 mai 2011
42-02 (2010)	Limitation de la pêcherie de *Champsocephalus gunnari*, division statistique 58.5.2 – saison 2010/11	58.5.2	*Champsocephalus gunnari* (78 tonnes) Pêche au chalut	Du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2011*

Mesure de conservation		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
Krill				
51-01 (2010)	Limites préventives de capture d'*Euphausia superba*, sous-zones statistiques 48.1, 48.2, 48.3 et 48.4	48.1, 48.2, 48.3, 48.4	*Euphausia superba* (5,6 millions de tonnes avec un seuil déclencheur de 620 000 tonnes) Méthode de pêche conforme aux dispositions de l'annexe 21-03/A Voir également la mesure de conservation 51-07	Toutes les saisons*
51-02 (2008)	Limite préventive de capture d'*Euphausia superba*, division statistique 58.4.1	58.4.1	*Euphausia superba* (440 000 tonnes avec une limite de 277 000 tonnes à l'ouest de 115°E, 163 000 tonnes à l'est de 115°E) Méthode de pêche conforme aux dispositions de l'annexe 21-03/A	Toutes les saisons*
51-03 (2008)	Limite de capture de précaution d'*Euphausia superba*, division statistique 58.4.2	58.4.2	*Euphausia superba* (2 645 000 tonnes, avec un seuil déclencheur de 260 000 tonnes à l'ouest de 115°E, et de 192 000 tonnes à l'est de 115°E) Méthode de pêche conforme aux dispositions de l'annexe 21-03/A	Toutes les saisons*
51-04 (2010)	Mesure générale applicable aux pêcheries exploratoires d'*Euphausia superba* dans la zone de la Convention – saison 2010/11	Diverses	*Euphausia superba* Toutes les pêcheries exploratoires	Saison 2010/11
51-06 (2010)	Mesure générale pour l'observation scientifique dans les pêcheries d'*Euphausia superba*	Toutes les zones	*Euphausia superba*	Saisons 2010/11 et 2011/12
51-07 (2009)	Répartition provisoire du seuil de déclenchement dans la pêcherie d'*Euphausia superba* des sous-zones statistiques 48.1, 48.2, 48.3 et 48.4	48.1, 48.2, 48.3, 48.4	*Euphausia superba*	Saisons 2009/10 et 2010/11

Mesure de conservation		Région	Espèce/pêcherie (limite de capture, le cas échéant)	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
Crabes				
52-01 (2010)	Limites imposées à la pêcherie exploratoire de crabes, sous-zone statistique 48.3 – saison 2010/11	48.3	Crabes (sous-ordre : Reptantia) (1 600 tonnes) Pêche aux casiers	Du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2011*
		ZONES PROTÉGÉES		
91-01 (2004)	Procédure d'accord de protection aux sites du CEMP	Indéterminée		
91-03 (2009)	Protection du plateau sud des îles Orcades du Sud	À réviser en 2014.		

Résolution		Région	Espèce/pêcherie	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
		RÉSOLUTIONS		
7/IX	Pêche aux filets dérivants dans la zone de la Convention	Toutes les zones	Toutes les pêcheries aux filets dérivants	Toutes les saisons
10/XII	Résolution relative à l'exploitation des stocks tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de la Convention	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
14/XIX	Système de documentation des captures : mise en œuvre par les États adhérents et les Parties non contractantes	Toutes les zones	*Dissostichus* spp.	Toutes les saisons
15/XXII	Utilisation des ports n'appliquant pas le Système de documentation des captures de Dissostichus spp.	Toutes les zones	*Dissostichus spp.*	Toutes les saisons
16/XIX	Application du VMS dans le cadre du Système de documentation des captures	Toutes les zones	*Dissostichus spp.*	Toutes les saisons

Résolution		Région	Espèce/pêcherie	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
Résolutions (suite)				
17/XX	Utilisation du VMS et d'autres mesures pour vérifier les données de capture provenant du SDC pour les secteurs situés en dehors de la zone de la Convention, en particulier dans la zone statistique 51 de la FAO	Secteurs situés hors de la zone de la Convention, et plus particulièrement la zone 51	*Dissostichus* spp.	Toutes les saisons
18/XXI	Pêche de *Dissostichus eleginoides* en dehors des secteurs placés sous la juridiction des États côtiers des zones adjacentes à la zone de la CCAMLR dans les zones statistiques 51 et 57 de la FAO	Zones de haute mer dans les zones 51 et 57	*Dissostichus eleginoides*	Toutes les saisons
19/XXI	Pavillons de non-respect	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
20/XXII	Normes de renforcement de la coque des navires contre les glaces dans les pêcheries de haute latitude	Au sud de 60°S	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
22/XXV	Actions internationales visant à réduire la mortalité accidentelle des oiseaux de mer liée à la pêche	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
23/XXIII	Sécurité à bord des navires de pêche dans la zone de la Convention	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
25/XXV	Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de la Convention par les navires battant pavillon de Parties non contractantes	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
27/XXVII	Utilisation d'une classification tarifaire spécifique pour le krill antarctique	Toutes les zones	*Euphausia superba*	Toutes les saisons
28/XXVII	Renouvellement des eaux de ballast dans la zone de la Convention	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons
29/XXVIII	Ratification de la Convention sur l’assistance par les Membres de la CCAMLR	Toutes les zones	Toutes les pêcheries	Toutes les saisons

Résolution		Région	Espèce/pêcherie	Période d'application et/ou saison de pêche
Nº	Titre			
Résolutions (suite)				
30/XXVIII	Changement climatique	Toutes les zones	Toutes les espèces	Toutes les saisons
31/XXVIII	Meilleures informations scientifiques disponibles	Toutes les zones	Toutes les espèces	Toutes les saisons
32/XXIX	Prévention, dissuasion et élimination de la pêche INN dans la zone de la Convention	Toutes les zones	Toutes les espèces	Toutes les saisons